



Réception des Fêtes 2015

La directrice générale, madame Carole Lavoie, invite le personnel retraité à la réception des Fêtes du Cégep de Sainte-Foy qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2015. Vous êtes donc attendus en grand nombre, dès 17 h, dans le dégagement de l'aile A.

Venez briller sous les feux d'Hollywood et vous vêtir de vos plus belles tenues, lors de cette soirée «Tapis rouge». Ambiance glamour, animation et karaoké vous seront proposés.

En ce qui concerne le souper, plusieurs stations de nourriture, avec thématiques spécifiques, seront disposées à différents endroits dans le dégagement de l'aile A et sur la mezzanine de la cafétéria. Certaines stations offriront des mets végétariens. Si vous avez des allergies ou des restrictions alimentaires, veuillez contacter Jean-François Perron jfperron@cegep-ste-foy.qc.ca. **À noter que les pourboires amassés avec la vente des boissons alcoolisées seront remis à la banque alimentaire du Cégep.**

Vers 20 h 30, les amateurs de danse pourront se rendre à La Margelle et se laisser entraîner sur différents rythmes proposés par notre DJ. Nous vous invitons d'ailleurs à faire vos demandes spéciales

dès maintenant à l'adresse suivante : dj@cegep-ste-foy.qc.ca . Vous pourrez également faire des demandes au cours de la soirée à l'aide de vos appareils mobiles.

Les membres en règle de l'Association des personnes retraitées du Cégep de Sainte-Foy doivent confirmer leur présence, avant le 10 décembre, en s'inscrivant auprès de M. Roland Legendre, au numéro 418 653-7470 ou par courriel à rolandlegendre20@gmail.com . Le bracelet de participation leur sera remis moyennant un déboursé de 20 \$ lors du cocktail de l'Association qui aura lieu à 16 h, à la salle du conseil, local D-309. Nous vous demandons également de spécifier lors de votre réservation auprès de Monsieur Legendre si vous serez présent au cocktail et si vous souhaitez vous assoir à la table des retraités lors du repas.

Un vestiaire sera aménagé à la salle du conseil. **Le port du bracelet de participation est obligatoire.**